

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 février 2012

Service instructeur

Service de l'Action Internationale,
Transfrontalière et Européenne

N° CP-2012-2-11-2

Service consulté

Direction des Affaires Juridiques
Direction des Finances

**PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES INSTITUTIONS
EUROPÉENNES**

Résumé : Dans le cadre du suivi des politiques européennes, et sur avis favorable de la 11ème Commission, il vous est proposé de poursuivre en 2012 le partenariat avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes (CIIE) afin que celui-ci continue de mener ses activités sur le territoire haut-rhinois, en lui accordant une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 €.

Le Centre d'Information sur les Institutions Européennes est une association à but non lucratif créée en 1995 par la Communauté Urbaine de Strasbourg, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace avec le soutien de la Commission européenne et du Ministère des Affaires étrangères. Le CIIE est administré par un Conseil d'Administration composé des trois collectivités fondatrices.

Celles-ci financent le Centre à hauteur de 70 000 € par an (dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg capitale européenne »), par le Ministère des Affaires Etrangères (75 000 € alloués en 2011) et par l'Europe (25 000 € en 2011). Il essaie par ailleurs d'identifier des pistes de recettes pour s'autofinancer.

Le Centre a pour mission d'informer le grand public et le public averti sur les institutions et les politiques européennes. Ses activités se regroupent en 3 grands domaines :

- diffusion de documentation (fiches, brochures, ouvrages...) ;
- actions de communication (stand, site web, lettre d'information, expositions...) ;
- actions de sensibilisation : par le Club Europe (bénévoles formés aux thématiques européennes qui démultiplient ensuite l'information), l'organisation de conférences et de formations, et des animations en milieu scolaire.

-

Depuis 2008, le Conseil Général du Haut-Rhin soutient cette structure en lui accordant une subvention de fonctionnement annuelle de 10 000 € afin qu'elle poursuive et développe ses activités sur le territoire haut-rhinois.

Les conventions précédentes portaient principalement sur 3 axes :

- des actions de sensibilisation des jeunes à l'Europe ;
- des actions de sensibilisation du grand public ;
- la mise à disposition de matériel ressource.

Depuis 2008, le CIIE a assuré plus de 137 interventions en milieu scolaire dans le Haut-Rhin (dont 89 en collège – une dizaine d'autres interventions sont déjà planifiées – et 48 interventions en école primaire) touchant ainsi plus de 3 430 élèves.

Au total 14 expositions, représentant une durée de 277 jours, ont été organisées depuis 2008 dans notre département.

Le CIIE a répondu à plus de 230 demandes d'information et de documentation pour le Haut-Rhin (43 % des demandes émanent de particuliers).

Un projet spécifique, intitulé « A la découverte de l'Europe » et à destination des classes de collèges de 4^{ème} et de 3^{ème} a été lancé en septembre 2011. La démarche consiste à proposer aux collégiens d'étudier la diversité des pays de l'Union européenne et à rédiger différents textes autour de 8 thèmes comme la géographie, les événements historiques, les personnages célèbres, la gastronomie... Cette initiative aboutira à la réalisation d'une exposition qui circulera au sein des établissements et auprès des collectivités partenaires. Un blog informatique a été mis en place et sert de support pour permettre aux jeunes de communiquer entre eux durant toute la durée du projet (www.leuropeenblog.eu).

Six classes haut-rhinoises participent à ce projet (collèges Victor Hugo et Pfeffel de Colmar, Nathan Katz de Burnhaupt-le-Haut et Jean Macé de Mulhouse).

Le CIIE a également apporté un soutien particulier à l'organisation de l'exposition sur l'Europe et l'insertion qui s'est tenue au Conseil Général du 14 au 25 novembre 2011.

Pour 2012, la structure propose d'une part de poursuivre les actions menées mais aussi d'en initier des nouvelles, notamment centrées sur les collèges et la communication sur l'Europe.

Les initiatives suivantes sont notamment proposées :

- l'organisation d'actions dans les collèges ou à destination des collégiens : intervention « Eurocollège », mise en place de « journées » ou de « semaines européennes » dans les établissements, organisation d'une visite des institutions à Strasbourg, mise à disposition d'un « kit Europe », lancement d'un jeu concours ;
- l'organisation d'animations dans les territoires, en particulier dans le cadre du mois de l'Europe en mai 2012 et lors de manifestations spécifiques comme le Salon Emploi Formation de Colmar (participation au stand de promotion de l'Europe et de son action) ;
- la mise à disposition de matériel ressource (prêt d'exposition, brochures...) et la réponse aux demandes spécifiques du public haut-rhinois.

A ce titre, il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 000 € au CIIE pour l'année 2012.

ooo

Je vous invite à vous prononcer sur cette demande de subvention de fonctionnement d'un montant de :

➤ 10 000 € en 2012 pour le partenariat avec le Centre d'Information sur les Institutions Européennes, dont l'incidence financière est prévue sur le programme F 712/2677, chapitre 65, fonction 048, nature 6562.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à signer la convention, jointe en annexe 1 au présent rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
AU TITRE DE L'ANNEE 2012 EN FAVEUR DU
CENTRE D'INFORMATION SUR LES INSTITUTIONS EUROPEENNES**

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention en date du 27 septembre 2011,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par la Mission Europe), sis 100 Avenue d'Alsace – 68006 COLMAR cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération de la Commission Permanente en date du 17 février 2012,

ci-après désigné « Le Département »

Et

L'association « Centre d'Information sur les Institutions Européennes », association régie par la loi locale du 19 avril 1908, sise 26 A, avenue de la Paix 67 000 STRASBOURG, représentée par son Président, Nawel RAFIK-ELMRINI, ci-après désignée « l'Association »

d'autre part.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'octroi d'une subvention de fonctionnement accordée par le Département à l'association « Centre d'Information sur les Institutions Européennes », pour le développement de ses activités sur le territoire haut-rhinois.

L'association a pour objet :

- D'informer le grand public et le public averti sur les institutions et les politiques européennes.
- D'animer, soutenir et organiser toute manifestation destinée à promouvoir l'intégration et la construction européenne.
- De valoriser la contribution française à la construction européenne, et notamment le rôle historique de Strasbourg et de l'Alsace comme terre d'accueil des institutions.
- D'être la vitrine de la construction européenne pour les pays souhaitant intégrer les institutions européennes.

I – OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

Article 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2012, le Département du Haut-Rhin alloue une subvention de fonctionnement de 10 000 euros. Cette subvention doit permettre de couvrir une partie des dépenses de fonctionnement général de l'Association, dans le cadre du développement de ses activités dans le Haut-Rhin.

Article 3 : Modalités de versement

Conformément au règlement financier du Département, la subvention sera versée comme suit :

- le versement sera effectué en un paiement unique suite à la signature de la présente convention.

Le versement sera effectué par prélèvement sur le programme F712/2677, chapitre 65 fonction 048, nature 6562 du budget départemental, et viré au compte n° 10278 01081 00031912945 20 ouvert auprès du Crédit Mutuel – Avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG au nom de l'association Centre d'Information sur les Institutions Européennes.

Le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

II - OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

Article 4 : Engagement de l'Association

Conformément à la présente convention et aux fiches actions qui lui sont annexées, l'Association s'engage à développer ses activités sur le territoire haut-rhinois, pour faire connaître l'Europe, ses institutions et ses politiques, au plus grand nombre, et valoriser le rôle de l'Alsace comme terre d'accueil des institutions européennes.

L'Association s'engage à utiliser l'intégralité de la subvention pour mener à bien le projet décrit dans l'article premier précité.

Article 5 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

L'Association s'engage à :

- a) Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée.
- b) Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.
- c) Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...).
- d) Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 30 septembre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé.
- e) Mentionner la contribution du Département sur ses supports de communication.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se

réserve la possibilité de procéder à toute forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2012.

La durée de validité de l'aide est de 1 an.

Article 7 : Résiliation

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention sans préavis ni indemnité en cas de non respect par l'Association de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'Association n'aura pas pris les mesures appropriées, ou mise en demeure en cas de faute lourde.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de faillite, de liquidation judiciaire, d'insolvabilité notoire ou d'impossibilité pour l'Association d'achever sa mission.

Article 8 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque en cas de dissolution de l'Association.

Article 9 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 7 et 8, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

Article 10 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en deux exemplaires, à Colmar, le

Pour l'Association
LE PRESIDENT

Pour le Département
LE PRESIDENT

Nawel RAFIK-ELMRINI

Charles BUTTNER

Action de sensibilisation des jeunes

Objectifs : *Sensibiliser les jeunes pour leur faire connaître l'Union Européenne et développer leur sentiment d'appartenance à l'UE*

Actions prévues :

➤ Réalisation d'interventions dans les classes de 4^{ème} et 3^{ème}

Depuis sa création, le CIIE a développé toute une série d'outils pédagogiques pour sensibiliser les jeunes à l'Union européenne.

Par ses interventions, le CIIE ciblera les jeunes collégiens des classes de 4^{ème} et 3^{ème}, dans la mesure où l'Union européenne est inscrite au programme d'histoire géographie de ces classes.

Ces interventions d'une durée d'environ 2 heures seront organisées à la demande des principaux et professeurs des collèges. Elles répondent à 2 objectifs : fixer les grands axes de la construction européenne et s'ouvrir sur l'Europe. Différents documents sont remis aux enseignants afin qu'ils puissent prolonger leurs cours.

➤ Mise en place d'une journée européenne

Par ce biais il s'agit de faire prendre conscience à l'ensemble des collégiens de leur identité européenne. Toute une animation autour de l'Europe sera mise en place et coordonnée par le CIIE à la demande des principaux d'établissements secondaires.

Au cours de cette journée le CIIE se déplacera dans l'établissement avec une exposition et un stand d'information. Différentes ressources seront mises à disposition : documentation européenne, cartes, affiches, quiz...

➤ Organisation d'une visite des institutions à Strasbourg

Le CIIE proposera aux collèges haut-rhinois qui le souhaitent une journée européenne à Strasbourg. Celle-ci comportera une visite d'une institution européenne (pour découvrir le fonctionnement de l'institution de l'intérieur et favoriser les rencontres avec les personnes y travaillant) ainsi qu'une intervention « Eurocollège », organisée dans les locaux du CIIE. Ces journées seront réservées aux classes de 4^{ème} et 3^{ème} pour les collèges qui en feront la demande dans le limite de 5 classes (les frais de déplacement sont à la charge de l'établissement).

➤ Réalisation d'un jeu concours pour les collégiens

Ce concours sera réalisé soit sous forme d'un travail personnel des collégiens sur le support qu'ils souhaitent et sur un thème européen qui reste à définir, soit sous forme d'un jeu concours ludique. Cette action permettra de développer la conscience européenne des jeunes et d'encourager leur engagement citoyen.

➤ Mise à disposition d'un « kit Europe » pour les collèges

Pour permettre aux collèges de célébrer la journée de l'Europe, le CIIE fournira aux établissements qui le demanderont un « kit Europe » comprenant une série d'outils pour mettre le collège aux couleurs européennes (exposition, affiches, cartes, drapeaux, ballons, autocollants, brochures...), et ce dans la limite de 10 établissements.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre d'animations assurées
- nombre de jeunes collégiens concernés
- nombre de sollicitations des collèges
- nombre de participants au jeu concours
- nombre de « kit Europe » distribués
- nombre de journées européennes et de visites d'institutions organisées
- appréciation de la qualité des animations par les professeurs concernés (par le biais d'un questionnaire de satisfaction)

Action de sensibilisation du grand public

Objectifs : *Faire découvrir et connaître l'Union Européenne au plus grand nombre*

Actions prévues :

Pour sensibiliser le grand public à l'Union européenne le CIIE participe ou organise régulièrement des stands d'information dans des lieux publics (foire européenne, agora de la rentrée universitaire, portes ouvertes du Parlement européen...).

Ce type de manifestation permet de sensibiliser le grand public aux questions européennes dans un contexte de loisirs et de détente. Le CIIE a créé divers outils pour permettre une approche facile et ludique.

Le Centre propose d'être présent au Salon Emploi Formation de Colmar les 27 et 28 janvier 2012.

D'autres stands pourront être organisés à la demande des villes haut-rhinoises.

Indicateurs d'évaluation :

- nombre de manifestations organisées
- estimation du nombre de personnes touchées

Action de sensibilisation pour un public spécifique

Objectifs : *Répondre aux besoins de publics spécifiques en leur mettant à disposition des ressources de base sur les institutions communautaires, les politiques et les programmes européens*

Actions prévues :

- Mise à disposition de matériel ressource pour le Conseil Général du Haut-Rhin

Le CIIE continuera de mettre à disposition du Conseil Général son fonds documentaire composé de 100 brochures, 300 fiches d'information et de nombreux outils (expositions, vidéos, drapeaux...). La documentation mise à disposition peut également être ciblée.

- Mise à disposition de documentation et réponses aux demandes spécifiques du public haut-rhinois

Le CIIE mettra à disposition de toute personne haut-rhinoise qui en fait la demande ses brochures et documents sur l'Union européenne (aussi bien sur des sujets généraux que sur des sujets spécifiques). De plus, une réponse sera apportée à toute demande de renseignement précise et individuelle.

Indicateurs d'évaluation :

- pertinence des supports fournis
- nombre de sollicitations

